

**Département de l'YONNE**  
**Commune de SOMMECAISE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 2 JUILLET 2018**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 25 juin 2018, le Conseil Municipal a été convoqué à la deuxième réunion, selon l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
L'an deux mil dix-huit, le deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DUMEZ, Maire.

Présents : Mmes GEFFRAY Annick et MM DURAND Philippe, GUETTARD Alain et LENTIER Rémi.

Absents excusés : Mme FOURNIER-HIRZEL Madeleine (pouvoir à Dumez) et Mme ROUSSEAU Annick (pouvoir à M. Lentier).

Absents : Mmes DELAGOUTTE Laure-Reine, DESPONS Marie-Louise et M. BOURGOIN Jean-Luc.  
Date de la convocation : 25/06/2018

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 18 JUIN 2018 :**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le compte-rendu de la réunion du 18 juin 2018.

- **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Mme GEFFRAY Annick secrétaire de séance.

- **VOITURE COMMUNALE :**

➤ **Délibération 2018/07/01 : Achat :**

Considérant que la voiture de la commune a besoin de réparations importantes et qu'elle est refusée au contrôle technique,

M. le Maire présente la proposition de la société NOMBLOT BOURGOGNE pour l'achat d'un véhicule Peugeot Partner neuf.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- Décide l'achat de ce véhicule neuf pour la somme de 15 795.46 € TTC,
- Autorise M. le Maire à s'occuper des démarches nécessaires pour cet achat.

➤ **Délibération 2018/07/02 : Réalisation d'un emprunt :**

Vu la délibération n°2018/07/01 du Conseil Municipal du 2 juillet 2018 décidant l'acquisition d'un véhicule Peugeot Partner,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour financer ce projet,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide, à l'unanimité, la réalisation d'un emprunt d'un montant de 15 000 € auprès de la Caisse d'Epargne qui sera contracté aux conditions suivantes :
  - ✓ Taux fixe : 0.45 %,
  - ✓ Remboursement des échéances constantes à la fin de chaque trimestre,
  - ✓ Durée : 3 ans,
  - ✓ Frais : 40 €.
- S'engage, pendant la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt, étant bien entendu que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds,
- Charge M. le Maire d'accomplir toutes les formalités concernant ces décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

➤ **Délibération 2018/07/03 : MODIFICATION DU BUDGET 2018 : Décision n°2 :**

Vu les délibérations n°2018/07/01 et 2018/07/02 du 2 juillet 2018 décidant l'achat d'une voiture communale et la réalisation d'un emprunt,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Budget 2018 afin d'apporter les modifications nécessaires,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2018 de la manière suivante :

- compte 21571 (matériel roulant) : + 15 000 €,
- compte 1641 (emprunt) : + 15 000 €.

- **EXTENSION DE RESEAUX :**

➤ **Délibération 2018/07/04 : Convention financière avec le SDEY :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux d'extension nécessaire au raccordement de la parcelle A541 de M. CHEVRE et Mme BOUCHE, située impasse des Fourchons à Sommechaie.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage des travaux électriques a été transférée au Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne (SDEY). Le SDEY est désormais compétent pour réaliser les travaux d'alimentation électrique basse tension.

Vu le projet d'extension du réseau électrique BT nécessaire pour alimenter la parcelle A250 de M. CHEVRE et Mme BOUCHE, située impasse des Fourchons, dont le coût prévisionnel hors taxes s'élève à 9 510.03 € (travaux et maîtrise d'œuvre comprise),

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEY en date du 11 décembre 2017 portant règlement financier,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part commune 66% HT	SDEY 34% HT
BT	11 412.04 €	9 510.03 €	1 902.01 €	6276.62 €	3233.41 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (récupérée par le SDEY)	Part commune 60% HT	SDEY 40% HT
EP	695.86 €	579.88 €	115.98 €	347.93 €	231.95 €
Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	Part commune 70% TTC	SDEY 30% TTC
RT	695.86 €	579.88 €	115.98 €	487.10 €	208.76 €
<b>Total</b>	<b>12 803.76 €</b>	<b>10 669.79 €</b>	<b>2 133.97 €</b>	<b>7 111.65 €</b>	<b>3 674.12 €</b>

- S'engage à participer au financement desdits travaux à hauteur de 7 111.65 €, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,
- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération notamment la convention financière.

➤ **Délibération 2018/07/05 : Convention financière avec le demandeur :**

Vu le permis de construire accordé à M. CHEVRE et Mme BOUCHE pour la construction d'une maison dans l'impasse des Fourchons,

Vu la convention financière signée avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne afin que soit réalisée une extension des réseaux pour alimenter le terrain de M. CHEVRE et Mme BOUCHE. La participation financière de la commune est estimée à 7 111.65 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette participation financière aux travaux d'extension des réseaux.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide que M. CHEVRE et Mme BOUCHE devront participer financièrement à la réalisation des travaux d'extension des réseaux dans l'impasse des Fourchons.
- Précise que la participation sera calculée selon des estimations. Ce chiffrage est donc susceptible de variation.
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à cette participation financière.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération 2018/06/06 : MODIFICATION DU BUDGET 2018 : Décision n°3 :**

Vu les délibérations n°2018/07/04 acceptant une convention financière avec de le SDEY dans le cadre d'une extension de réseaux,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le Budget 2018 afin d'apporter les modifications nécessaires,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le budget 2018 de la manière suivante :

- |  |            |
|--|------------|
| - compte 605 (travaux) :                         | + 700 €,   |
| - compte 023 (virement à la section inv) :       | + 6 700 €, |
| - compte 758 (pdt exceptionnel) :                | + 7 400 €, |
| - compte 021 (virement de la section de fonct) : | + 6 700 €, |
| - compte 204182 (subv d'équipemt) :              | + 6 700 €. |

*Arrivée de Mme DESPONS à 18h20.*

**- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- PLUi : M. le Maire refait le point pour les conseillers présents notamment pour les zones agricoles constructibles.
- Place de la Ruralité : Nous avons reçu le récépissé pour la demande de subvention DSIL. Le dossier est complet.
- Vitesse dans la Grande Rue : M. le Maire a eu rendez-vous cet après-midi avec un responsable de l'ATD (Agence Technique Départementale). Il va préparer un dossier d'« aide à la prise de décision » en intégrant le projet de la Place de la Ruralité. Il a également noté que la bande de roulement de la route était en train de se dégrader. M. le Maire va informer le Département.
- Fossés : M. LENTIER va relancer les entreprises concernant les devis de curage de fossés car nous n'avons rien reçu pour l'instant.
- Mise aux normes accessibilité : L'aménagement de la mairie va bientôt être terminé. Pour le foyer communal, la mise en conformité sera faite après la réalisation du béton désactivé courant septembre.

Séance levée à 18h50.

Le Maire,

La secrétaire,